

	
<b>Commission scolaire English-Montréal</b> <b>English Montreal School Board</b>	
<b>POLITIQUE : SIGNATAIRES AUTORISÉS</b>	<b>CODE : AEVS-4</b>
<b>Origine :</b>	Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
<b>Autorité :</b>	Résolutions E87-01-14-5; E90-06-27-8; E96-03-27-5
<b>Référence(s) :</b>	

Aux fins de recouvrement (et remboursement) des droits d'inscriptions des élèves et afin de faciliter le paiement de dépenses courantes du fonctionnement journalier du secteur de l'éducation des adultes, les personnes suivantes seront désignées comme signataires autorisés —

- Pour des montants jusqu'à 500 \$** — L'une des personnes suivantes :
- Le directeur/la directrice et le/la directeur/directrice adjoint(e) de l'éducation des adultes
- Pour des montants supérieurs à 500 \$** — L'une des personnes ci-dessus conjointement avec l'une des personnes suivantes :
- Directeur général
  - Directeur des Services financiers